

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel ; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale / convention "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur, suite à son adoption par les dix conseils communaux, fin 2002, et à son approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003.

En 2007, 5 nouvelles institutions ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par Mme Ursula Bucher, conseillère municipale à Corsier. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de Mme Ursula Bucher, présidente du fonds, de Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey et de M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2008

Au cours de l'année 2008, le CA a tenu 4 séances et le BE s'est, quant à lui, réuni à 5 reprises. Outre la préparation des comptes 2007 et le traitement des demandes de soutien ponctuel, la préparation du budget 2009 a été l'un des principaux sujets traités cette année.

Budget 2009

Il est rappelé, qu'en vertu de l'art. 18 de l'entente intercommunale, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Le BE, avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2009 sur la base des éléments suivants :

- Analyse du fonctionnement des institutions déjà subventionnées, sur la base de critères les plus objectifs possibles, notamment : dynamisme et rigueur de gestion, charges globales et artistiques, part subventionnée par le fonds, type de manifestation, évolution / projets de l'institution etc ;
- Proposition d'intégration de nouvelles institutions répondant aux critères de la convention, sur la base d'une analyse effectuée pour chacune d'elle au préalable ;
- Etablissement de variantes de budgets sur cette base ;
- Consultation des municipalités ;

Le budget 2009 a été construit sur la base du maintien à Fr. 48.- par habitant, l'intégration de 4 nouvelles institutions (Arts & Lettres, Montreux Art Gallery, NED, RKC) et une adaptation des montants octroyés aux institutions déjà bénéficiaires du fonds.

Agenda régional

Comme en 2007, l'agenda régional est paru à une fréquence bimestrielle, soit à 6 reprises en 2008.

La saisie des manifestations culturelles s'est faite par le biais du site internet www.agendariviera.ch, mis en ligne fin 2007.

L'impression, la distribution et la maquette de chaque numéro sont toujours assumés par les mêmes partenaires soit respectivement les IRL, La Poste et l'Agence Not so Noisy. La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) fin 2007. Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

On constate une stabilisation, voire une légère baisse du nombre de demandes de soutien ponctuel qui de 19 en 2007 passe à 13 en 2008, alors qu'une forte augmentation avait été perceptible jusque-là. Même s'il est trop tôt pour le dire, il n'est pas impossible que l'information mentionnée précédemment en soit en partie responsable.

Sur les 13 demandes reçues et qui ont été examinées par le CA du fonds, sur la base d'un examen préalable du BE et des critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel, 8 d'entre elles ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du CA. Il s'agit des institutions suivantes :

- Chœur mixte de Corseaux
- Cie Prototype Status
- Festival "La Tour-en-Scène"
- Cie Méli-Mélo
- Cie ADN Dialect
- Cie Reminox's
- Cie les Exilés – Cie les Trois-Quarts
- 20ème semaine Internationale de Piano

A ces demandes, s'ajoute également celle de la 26^{ème} Fête cantonale des musiques vaudoises, acceptée en 2007, mais dont le montant du soutien a été versé en 2008.

Cinq autres institutions ont vu leur demande de soutien ponctuel refusée, soit : Association Villes en musique, Cie la Saburre, Association Contrepoint, Association du Quartier de la Valsainte, RKC.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission s'est réunie en avril pour le contrôle des comptes 2007 et en octobre pour l'examen du budget 2009, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

⇒ la séance d'avril 2008 :

Présidence : Mme Liliane Burdet, conseillère communale à Blonay

Rapporteur : Mme Georgette Morisod, conseillère communale à Montreux.

⇒ la séance d'octobre 2008 :

Présidence : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

Rapporteur : M. Jean Vallet, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz

La commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption des comptes 2007 et du budget 2009 aux conseils communaux de la Riviera. Elle a également émis des vœux ; d'une part, que l'entier des Fr. 48.- par habitant soit utilisé pour la culture et ne soit pas retourné aux communes en cas de solde positif et, d'autre part, que les décisions relatives aux soutiens ponctuels se prennent à la majorité qualifiée et non à l'unanimité.

Comptes 2008

Les comptes 2008 enregistrent des encaissements pour un peu plus 3,4 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 16 institutions bénéficiaires et à l'agenda régional s'élèvent à environ Fr. 3,3 millions. En outre, le montant total accordé par le fonds aux soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 66'000.-. A ce dernier s'ajoute un montant de Fr. 40'000.-, provisionné pour le prochain exercice, afin de répondre à des demandes de soutien ponctuel formulées, mais non examinées à ce jour. Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 34'290.65, sera affecté aux soutiens ponctuels et aides à la création en 2009.